

familles nombreuses, de même que des octrois spéciaux aux mères pour l'allaitement maternel. Le budget de 1928, en France, renfermait 120 millions de francs pour l'encouragement des familles nombreuses, et 13½ millions pour les allocations familiales versées par les gouvernements locaux, mais au delà de 110 millions pour diverses formes de bien-être maternel et infantile. Même les secrétaires des caisses centrales d'allocations familiales en France et en Belgique ne prétendent pas très fortement que les allocations ont sans le moindre doute augmenté le taux de la natalité, ou réduit la mortalité infantile. Le Bureau international du travail résume la situation d'une manière très exacte lorsqu'il dit ce qui suit au sujet de la France :

Cette réduction dans la mortalité infantile a été particulièrement grande dans le cas des enfants, au cours des quelques premiers mois de la vie, et elle semble dépendre plus de l'introduction de services d'hygiène, de visites des infirmières à domicile ainsi que des allocations pour allaitement maternel que du paiement d'allocations mensuelles régulières.

RÉSUMÉ

On verra ainsi que nulle part, sauf dans la Nouvelle-Zélande et la Nouvelle-Galles du Sud, où on les a introduits tout récemment, ne sont en vigueur les systèmes d'allocations familiales que l'on projette d'introduire au Canada; que seulement à un degré limité dans les services publics et les industries spécialisées ce système a été conservé dans des pays autres que la France et la Belgique; que ce système en France et en Belgique coïncide avec un effort général tenté afin d'augmenter le taux de la natalité, que c'est surtout une entreprise industrielle dirigée par des particuliers sous la surveillance de l'Etat, complètement différente de ce que l'on projette d'introduire au Canada, et que ses plus grands avantages proviennent non pas de l'institution des allocations seulement, mais des développements considérables apportés dans les services d'hygiène maternel et infantile par l'Etat.

CE SYSTÈME N'EST PAS APPLICABLE AU CANADA

Nous prétendons donc que ce système n'est ni nécessaire ni applicable au Canada, ni dans les meilleurs intérêts du développement de notre pays.

Nous ne sommes pas partisans de la doctrine qui veut que le Canada ait besoin d'une très grande augmentation de population, à l'heure actuelle. Le développement lent et graduel de ses ressources et de sa population depuis la guerre, lui ont apporté ce que l'on reconnaît généralement comme la décade la plus uniforme et la plus stable de développement qu'il ait connue. Une forte émigration ne peut se produire qu'à certaines époques, alors qu'il y a diminution de la production et de la population, suivie de conséquences désastreuses telles que celles auxquelles le Canada a été acculé tard en 1913 et au commencement de 1914.

L'augmentation de la richesse nationale de l'Italie, antérieurement à la guerre, ne dépendait pas de la duplication de sa population, mais de l'émigration de cette population parmi laquelle se trouve la main-d'œuvre accoutumée aux durs travaux du Nouveau-Monde. Avant la guerre, 700,000 journaliers italiens sont entrés aux Etats-Unis pendant certaines années et ils envoyaient leurs gages dans leur pays. Si ce marché de la main-d'œuvre n'avait pas été disponible, l'Italie aurait vu sa structure économique complètement renversée par suite d'un excédent de population et de chômage.

L'augmentation naturelle des races mères de ce pays par un développement lent et uniforme, constitue un contrôle plus efficace d'une forte immigration provenant des pays non préférés, et des mesures constructives afin de diminuer